

CHRONIQUES

Les évolutions récentes de l'enseignement islamique en Tunisie*

Depuis qu'elle a accédé à l'indépendance (1956), la Tunisie a accompli une œuvre considérable dans le domaine de la scolarisation. Inspirée et soutenue par le Président Bourguiba et le Néo-Destour, mise en œuvre avec énergie et continuité pendant près de dix ans par M. Mahmoud Messadi, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale, la Réforme scolaire de 1958 avait eu pour objectif non seulement la démocratisation de l'enseignement mais aussi l'unification du système scolaire, par la suppression de l'enseignement traditionnel et la création d'un enseignement national moderne. (On notera sur ce point, la différence avec les réformes scolaires réalisées par l'Algérie et le Maroc : dans ces deux pays, en effet, à la différence de ce qui s'est passé en Tunisie, fut maintenu, après l'indépendance, un enseignement musulman dit enseignement « originel »).

A partir de 1968, M. Ahmed Ben Salah, Secrétaire d'Etat au Plan dans le Gouvernement tunisien, fut chargé, en outre, du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale (2 juil. 1968) et l'accent fut mis sur la nécessité de faire de l'école « une porte ouverte sur le monde du travail » de telle sorte que « chaque étape de l'enseignement permette d'entrer dans le processus de production » (1). Ainsi fut élaborée et rapidement mise en place une « réforme de la réforme », tandis que s'accroissait la politique de socialisation par la généralisation du système coopératif.

Par suite de la crise politique de septembre 1969, M. Ahmed Ben Salah quitta le Secrétariat d'Etat au Plan et celui de l'Education Nationale. Après son départ, ce Département fut confié successivement à plusieurs

(*) Le présent texte est celui d'une communication au XXIX^e Congrès des Orientalistes (Paris, juil. 1973).

(1) Interview de M. Ahmed Ben Salah, dans *Jeune Afrique*, 23-29 septembre 1968.

Ministres (2), sous l'autorité desquels un certain nombre d'aménagements furent introduits dans le système éducationnel tunisien, l'insistance étant mise sur les points suivants :

1. nécessité d'améliorer la *qualité* et la *rentabilité* de l'enseignement;
2. nécessité de développer la formation *technique* et *professionnelle*;
3. nécessité d'élaborer des programmes qui respectent davantage l'authenticité tunisienne (*Açâla*), tout en conservant une très large couverture aux cultures étrangères et notamment à la culture française. (3)

Ce qu'il convient de retenir ici, c'est que, depuis son accession à l'indépendance, en 1956, et quels que soient les aménagements et transformations accomplis dans le domaine éducationnel depuis cette date, la Tunisie a toujours donné, dans ses programmes scolaires, une place relativement importante à l'enseignement religieux islamique, celui-ci étant considéré comme une des composantes fondamentales de la culture nationale. (4)

J'ai été amené, ces dernières années, à consacrer une longue étude aux divers aspects de l'enseignement musulman en Tunisie de 1956 à 1969 (5). Je voudrais ici présenter quelques observations et réflexions sur les évolutions qui se sont produites depuis 1969, en ce qui concerne l'enseignement religieux dans les établissements scolaires dépendant du Ministère Tunisien de l'Education Nationale.

Il convient de rappeler tout d'abord que, d'une façon générale, on a constaté en Tunisie, depuis quelques années, une tendance à donner — ou à redonner — à l'Islam et aux valeurs islamiques une place plus importante dans la vie sociale et nationale. On pourrait signaler à cet égard, de nombreux faits significatifs. Qu'il nous suffise de rappeler ici que lors de la dernière célébration du mois de Ramadan (octobre 1972), on est revenu à des horaires administratifs favorisant la pratique du jeûne, ce qui ne fut pas toujours le cas en Tunisie dans les années qui suivirent l'indépendance.

(2) M. Ahmed Nouredine, M. Mohamed Mzali, M. Chedly Ayari, de nouveau M. Mohamed Mzali et enfin M. Driss Guiga qui est le Ministre actuel de l'Education Nationale.

(3) Cf. par exemple les déclarations de M. Chedly Ayari (*La Presse*, 28 septembre 1971) et de M. Mohamed Mzali (*La Presse*, 26 décembre 1971).

(4) *Nouvelle conception de l'enseignement en Tunisie*, p. 23.

(5) Michel LELONG : *Le patrimoine musulman dans l'enseignement tunisien*. Thèse de Doctorat présentée devant l'Université de Provence I, le 20 février 1971, 827 p.

Il n'est pas étonnant, dès lors, que cette tendance à donner une plus grande importance à la religion musulmane se soit manifestée également dans les programmes scolaires. Déjà à plusieurs reprises, depuis 1956, des voix s'élevaient en Tunisie, dans les réunions des cellules du parti socialiste destourien et lors des séances de l'Assemblée Nationale, pour demander au Parti et au Gouvernement qu'une place plus importante soit faite, dans les établissements scolaires de l'Etat, à l'enseignement religieux et à la formation morale (6). Lors du dernier Congrès du Parti Socialiste Destourien (Monastir, 11-15 octobre 1971) plusieurs militants ont fait des interventions dans ce sens. La résolution finale de ce Congrès demande d'ailleurs que le Gouvernement « s'attache à promouvoir une culture nationale avec ses qualités islamiques » (7). Dans les mois qui suivirent, une Commission Nationale fut créée en vue « d'élaborer un rapport fixant les bases de la politique éducationnelle tunisienne pour l'avenir » (8). On peut, d'ores et déjà, prévoir que parmi les décisions qui seront prises à la suite des travaux de cette Commission, figureront les réformes à introduire dans les structures et les programmes de l'enseignement religieux. Déjà, lors d'une réunion du Conseil Supérieur de l'Education Nationale (27 septembre 1971), le Ministre de l'Education Nationale avait annoncé qu'une heure supplémentaire d'instruction religieuse serait ajoutée au programme des trois premières années d'enseignement secondaire, en vue de préparer les élèves qui seraient orientés vers la section de « Civilisation musulmane » (9).

Cependant, les programmes d'enseignement religieux actuellement en vigueur dans l'enseignement primaire demeurent, pour l'essentiel, ceux qui ont été publiés en 1958 (10). Quant aux programmes d'enseignement islamique dans le secondaire, ils ont été remaniés légèrement à plusieurs reprises. Depuis 1970, ils comportent l'étude des questions suivantes (11).

(6) Cf. par exemple le compte-rendu de la séance de l'Assemblée Nationale de décembre 1961, et les réactions qui s'exprimèrent à ce sujet dans la *Tribune du Progrès*, n° 14 (janvier 1962) et n° 15 (février 1962).

(7) Résolution du 8^e Congrès du Parti Socialiste Destourien, Monastir, 11-15 octobre 1971 dans *L'Action*, 26 octobre 1971.

(8) Déclaration de M. Mohamed Mzali dans *La Presse*, 26 décembre 1971.

(9) *L'Action*, 28 septembre 1971.

(10) Rappelons que ces programmes comportent l'étude des matières suivantes : 1. le Coran; 2. la Morale (*Ahlâq*); 3. les actes du culte (*Tbâdât*). Cf. M. LELONG : *Le patrimoine musulman dans l'enseignement tunisien depuis l'indépendance*, pp 144-174.

(11) *Al-Barâmiğ al-rasmîyya li-l-ta'lim al-tânâwî : al-tarbiyya al-islâmiyya wa-l-wataniyya*, Publication du Ministère l'Education Nationale, Tunis 1970, 70 pages

Première année :

L'obéissance à Dieu et la conformité à sa volonté; la fraternité; la fidélité à la parole donnée; la foi en Dieu; les attributs de Dieu; les dons de Dieu; l'amour de Dieu; Muhamad, Envoyé de Dieu; les Envoyés; les Religions Révélées, l'Islam et les Religions Révélées; la foi en le Dernier Jour; l'Islam, religion de croyance, de science et d'action.

Deuxième année :

Le culte en Islam; la prière; l'aumône légale; le jeûne; le pèlerinage; les serments et les vœux.

Troisième année :

L'argent et l'usage des richesses selon l'Islam.

Quatrième année :

L'Islam et la société; l'Islam et la famille; l'Islam et le mariage l'Islam et la femme; les obligations familiales et sociales; l'Islam et les Droits de l'Homme; l'Islam et la solidarité humaine.

Cinquième année :

Le pouvoir politique en Islam; l'organisation du Gouvernement selon la loi islamique. le pouvoir, au temps du Prophète; le Califat; la charge du *Qâdî*, la *Ḥisba*; le permis et le défendu; les relations internationales selon l'Islam.

Sixième année :

Les sources de la loi islamique : le Coran; la *Sunna*; l'*Iğmâ'*; l'analogie; les règles juridiques.

Septième année :

L'effort de réflexion (*iğtihād*) et de renouvellement (*tagdid*) : la loi islamique et son évolution; ceux qui peuvent faire *iğtihād*; les causes de divergence entre ceux qui font *iğtihād*; l'*iğtihād* du Prophète; l'*iğtihād* des compagnons du Prophète; Abū Ḥanīfa; Mālik; Al-šāfi'i; Ibn Ḥanbal; Ibn Taymiyya; la Réforme religieuse; Muhammed Ibn 'Abd Al-Wahhāb; Ğamāl al-din al-Afġānī; Muḥammad 'Abduh; Rašīd Ridā.

Pour toutes ces questions. les programmes officiels prévoient l'étude de textes du Coran, de la *Sunna*, ainsi que celle de la vie des grandes figures de l'Islam, depuis l'époque du Prophète.

En classe terminale (7^e année) de l'enseignement secondaire, les programmes tunisiens comportent d'une part, l'étude de la philosophie

générale (étude faite jusqu'ici en langue française) et d'autre part, celle de la pensée islamique (en langue arabe). Ces programmes de 7^e année comportent l'étude des questions suivantes : (12)

A) PHILOSOPHIE

I. — *Section Lettres* (horaire hebdomadaire : 7 heures)

1. Signification de la réflexion philosophique.
2. Nature et Culture :
 - place de l'homme dans la nature;
 - la notion de culture;
 - mythe, magie, technique, art, religion;
 - problèmes posés par la diversité et la rencontre des cultures.
3. La personnalité :
 - le rôle du corps : données psycho-somatiques;
 - le dynamisme affectif : motivations inconscientes et relations interpersonnelles;
 - l'activité prospective : les opérations intellectuelles;
 - les apports sociaux-culturels : la personnalité de base; le langage; les moyens de communication de masse; le personnage et les rôles sociaux;
 - la volonté et l'autonomie personnelle.
4. Problèmes éthiques :
 - signification de la morale; morale et société; morale et religion, l'expérience personnelle et la vie morale;
 - la famille : problèmes moraux posés par son évolution;
 - la vie économique : signification humaine du travail; la propriété et les classes sociales;
 - la vie politique; la patrie; l'humanité; la nation; les relations internationales; le pouvoir et l'Etat; la personne et les institutions;
5. Problèmes épistémologiques :
 - la formation de l'esprit scientifique;
 - la pensée mathématique;

(12) *Al-Barâmiġ al-rasmiyya li-l-ta'lim al-tânâwi : al-falsafa wa-l-tagkîr al-islâmî*. Publication du Ministère de l'Éducation Nationale, Tunis, 1970, 10 pages.

- la méthode expérimentale;
- l'étude scientifique des faits humains.

6. Auteurs philosophiques :

Etude obligatoire d'un grand texte philosophique au moins, de l'un des auteurs suivants : Platon, Ibn Khaldoun, Descartes, Ghazali, Ibn Rochd, Pascal, Rousseau, Kant, Hegel, Tocqueville, Auguste Comte, Karl Marx, Nietzsche, Freud, Bergson, Sartre.

II. — Sections « Sciences », « Sciences Economiques », « Sciences Techniques »; « Mathématiques » (horaire hebdomadaire : 4 heures)

1. Signification de la réflexion philosophique.

2. La Culture :

- nature et culture;
- problèmes posés par la diversité et la rencontre des cultures;
- mythe, magie, technique, art, religion;
- fondement culturel de la personnalité.

3. Problèmes éthiques.

4. Problèmes épistémologiques.

B) PENSEE ISLAMIQUE

Sections « Lettres », « Sciences », « Sciences Economiques », « Sciences Techniques », « Mathématiques » (horaire hebdomadaire : 2 h.)

i. La Philosophie et la Loi :

- notion de philosophie;
- notion de loi;
- la Science du Kalâm;
- le problème de la conciliation entre la philosophie et la Loi.

2. Connaissance et les moyens de parvenir à la connaissance :

- le doute et la certitude;
- la connaissance rationnelle;
- la connaissance expérimentale;
- la connaissance mathématique.

3. Dieu et l'Univers :

- Dieu : son existence et sa nature;
- l'Univers, son existence et sa relation à Dieu;
- les lois de la nature : la causalité.

4. L'Homme et sa place dans l'Univers :

- prédestination et libre arbitre;
- le bien et le mal;
- la destinée de l'esprit.

5. La Société, l'Histoire et l'Education :

- la société idéale;
- la science de la civilisation humaine;
- la philosophie de l'histoire;
- la philosophie de l'éducation.

Des manuels, correspondants à ces programmes ont été édités par le Ministère de l'Education Nationale (13). Il convient de signaler ici la publication récente d'un recueil de textes de philosophie islamique destiné aux élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire (14). Cet ouvrage réunit les textes des plus grands penseurs musulmans (Al-Kindi, Al-Farabi, Ibn Sina, Ibn Rochd, Ghazali, Ibn Tufayl, Ibn Khaldun, etc...) autour des thèmes suivants : la philosophie et la loi islamique; la connaissance et ses voies; Dieu et l'Univers; l'homme et sa place dans l'Univers; la société, l'histoire et l'éducation.

Les directives données depuis 1958 par les responsables tunisiens ont constamment insisté sur la nécessité de « rajeunir les méthodes d'approche du problème religieux, afin que les jeunes ne soient plus rebutés par des conceptions qui leur semblent en déphasage avec la culture moderne et ses exigences intellectuelles et morales » (15).

Cependant, si tel est l'objectif que se sont fixé les responsables tunisiens, on doit remarquer que la manière dont ont été assurés jusqu'ici les cours d'éducation islamique, ne correspond pas toujours à l'esprit des directives officielles : en effet, si certains professeurs ont su « ra-

(13) On trouvera la liste des manuels d'enseignement islamique parus en Tunisie avant 1968 dans notre étude : *Le Patrimoine Musulman dans l'enseignement tunisien*, p. 481.

(14) *Muhtârât min al-fâlâsifa al-islâmiyya* par Mohamed Karray, Béchir Zribi, Abdelkrim Marraq, Muhiddine Azouz, Abdelmagid Ghanouchi, Société Tunisienne de Diffusion, Tunis, 1971, 242 pages.

(15) Déclaration faite par M. Chedly Klibi, Ministre des Affaires Culturelles, lors de la cérémonie organisée à Kairouan à l'occasion du 14^e centenaire de la Révélation du Coran (*L'Action*, 27 décembre 1967).

jeunir les méthodes d'approche du problème religieux », d'autres demeurent attachés à un langage et à des méthodes qui ne conviennent plus à la mentalité et aux besoins actuels des élèves (16).

Comment cet enseignement islamique est-il reçu par les jeunes Tunisiens et Tunisiennes du secondaire ? On entend dire parfois que ceux-ci ne s'intéressent guère aux cours d'enseignement islamique qui leur sont donnés dans les lycées. Il est vrai que lorsque ces cours sont faits, soit par des enseignants peu croyants, soit par des hommes de culture purement traditionnelle qui n'ont pas la possibilité ni le souci de présenter l'Islam d'une manière adaptée à la culture et aux préoccupations des jeunes, cet enseignement est effectivement un échec. Chaque fois au contraire que la formation islamique est assurée par un professeur qui, tout en ayant des convictions religieuses profondes, s'efforce d'actualiser son enseignement, les jeunes Tunisiens et Tunisiennes s'y intéressent vivement, comme l'a montré une enquête faite en Tunisie, en 1969, dans le cadre des recherches de l'Institut des Sciences de l'Éducation du Secrétariat Tunisien à l'Éducation Nationale (17).

Il ne nous est pas possible dans le cadre de cette communication de parler longuement de la Faculté de Théologie et des Sciences Religieuses. Nous avons eu l'occasion, précédemment, d'étudier l'évolution de ses structures et d'analyser le contenu de ses programmes (18).

Qu'il nous suffise de rappeler ici les changements décisifs pour l'enseignement supérieur zitounien intervenus lorsque le Secrétariat à l'Éducation Nationale fut confié à M. Mahmoud Messadi (3 mai 1958) : un peu plus de deux ans après que la réforme du 4 novembre 1958 eût consacré l'intégration de l'enseignement secondaire zitounien dans le nouveau système scolaire unifié, « l'Université Az-Zitouna » devint, en 1961, une « Faculté de Théologie et des Sciences Religieuses » qui fut intégrée — au même titre et sur le même plan que les autres Facultés — à l'Université de Tunis (19). On voit la portée considérable de ces nouvelles

(16) En 1962, le *Bulletin Pédagogique du Second Degré*, édité par le Secrétariat d'État Tunisien à l'Éducation Nationale, a publié un numéro spécial sur l'*Instruction civique et religieuse (Al-našra al-tarbawiyya)*, n° 10, avril 1962, S.E.T.E.N., Tunis, 76 pages en arabe et 12 pages en français). On trouvera exprimé dans ce numéro les différentes conceptions — plus ou moins conservatrices ou novatrices — des professeurs tunisiens à propos de l'enseignement religieux.

(17) Michel LELONG : *Le Patrimoine musulman dans l'enseignement tunisien*, pp. 740-776.

(18) *Le Patrimoine musulman dans l'enseignement tunisien*, pp. 415-472.

(19) Rappelons que cette Université avait été instituée par le Décret n° 60-98 du 31 mars 1960 (3 chaoual 1379).

dispositions : désormais la Zitouna, abandonnant aux autres Facultés (Droit, Lettres, Sciences) toutes les disciplines profanes, ne dispenserait plus que l'enseignement relatif aux matières religieuses. Mais cette spécialisation comportait en même temps une modernisation : dans l'esprit du législateur, la théologie et les sciences islamiques dans leur ensemble devraient être abordées désormais avec le même esprit « universitaire » que les autres branches du savoir, c'est-à-dire dans le cadre d'un enseignement faisant appel aux méthodes d'investigation les plus rigoureuses, comportant l'étude de langues étrangères et supposant une base de culture générale. Telle était du moins la visée de cette réforme. En fait, il était impossible que de tels objectifs puissent être immédiatement atteints, compte tenu du poids du passé. Du moins cette perspective permettait d'envisager la possibilité d'un renouveau théologique, par une confrontation objective entre d'une part, les sources de la foi islamique et d'autre part, les idées et valeurs de notre temps.

C'est dans cet esprit que furent conçues les structures et élaboré le contenu de la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses (*Iğâza fi-l-šarî'a wa-uşûl al-dîn*) : celle-ci fut instituée en octobre 1961 en même temps que le Certificat Zeitounien de Prédication et d'Orientation Religieuse (*al-šahâda al-zaytûniyya li-l-wa'z wa-l-iršâd*) (20).

Le 25 mars 1963, un arrêté précisa les programmes et les horaires des études supérieures préparant à la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses. Ces programmes comportaient l'étude des matières suivantes :

En première et deuxième année :

- Initiation aux études religieuses;
- Initiation aux études philosophiques;
- Initiation aux études historiques;
- Initiation aux études linguistiques;
- Initiation à la méthodologie;
- Études coraniques;
- Étude de la Sunna;
- Langue étrangère;
- Croyances;
- Droit Musulman;
- Travaux Pratiques.

(20) Décret n° 61-357 du 27 octobre 1961 (17 Joumeda I 1381) relatif à la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses et au Certificat Zeitounien de Prédication et d'Orientation Religieuse, dans *Journal Officiel de la République Tunisienne*, 31 octobre 1961, pp. 1388-1389.

En troisième et quatrième année :

- Etudes coraniques;
- Etude de la Sunna;
- Dogme;
- Philosophie;
- Histoire des Religions;
- Les sectes musulmanes;
- Le soufisme;
- Histoire;
- Langue étrangère;
- Les principes du Droit Musulman;
- Le Droit Musulman;
- Signification des prescriptions religieuses;
- Histoire de la Législation Religieuse;
- Les fondements des institutions;
- Histoire des idées sociales;
- Travaux Pratiques.

Les débouchés auxquels conduisent les études islamiques sont importants : le Diplôme Zeitounien de Prédication et d'Orientation Religieuse forme ceux qui deviendront prédicateurs dans les mosquées et lecteurs du Coran. Quant aux titulaires de la Licence de Théologie et des Sciences Religieuses, le domaine principal dans lequel peut s'exercer leur compétence est celui de la formation islamique dans l'enseignement secondaire : compte tenu des structures actuelles et du caractère obligatoire de cette instruction religieuse dans les lycées et collèges tunisiens il y a là tout un secteur où il est essentiel que l'application des programmes officiels — dont nous avons dit l'intérêt et l'esprit d'universalisme — soit confiée à des enseignants aussi compétents dans les disciplines islamiques que soucieux de culture générale (21).

En outre, dans un pays musulman en pleine mutation comme l'est actuellement la Tunisie, il est important qu'un effort soit fait, au plan de la recherche dans le domaine des sciences religieuses. Il est essentiel aussi que cette recherche soit menée dans ce domaine avec la même rigueur et le même esprit critique que dans les sciences profanes. Bien loin de nuire aux valeurs religieuses, une telle exigence ne peut que purifier et approfondir la foi, par la confrontation loyale et sereine avec les courants de pensée les plus divers. A cet égard, l'enseignement supérieur islamique pourrait, en Tunisie comme ailleurs, jouer un rôle déterminant, à condition qu'il ne se referme pas sur lui-même, mais s'engage,

(21) La Faculté de Théologie de l'Université de Tunis comptait en 1972 862 étudiants sur un total de 10.831 étudiants inscrits à cette Université.

sans complexe, dans la voie du dialogue avec les autres disciplines. En ce sens, il convient de souligner l'intérêt et l'importance de la « Section des Etudes Islamiques » (*Qism al-âirâšât al-islâmiyya*) qui vient d'être créé, dans le cadre du C.E.R.E.S. (Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales) de l'Université de Tunis (22).

Géographiquement et intellectuellement proche de l'Europe, la Tunisie est un des pays du Tiers-Monde qui, dans le domaine de la promotion culturelle, a pris les options les plus ouvertes aux civilisations et valeurs de l'étranger; elle est aussi l'un des pays musulmans qui, dans son système éducatif, s'est montré le plus soucieux de donner sa place, sous des formes renouvelées, au patrimoine arabo-musulman.

Ce patrimoine parviendra-t-il dans les années qui viennent, à demeurer un élément vivant et dynamique de la culture nationale ? Le poids des exigences économiques, l'influence des idéologies étrangères, le légitime souci d'efficacité, la foi en l'homme, constituent pour les valeurs religieuses — en Tunisie comme ailleurs — un redoutable défi. Comment la foi traditionnelle pourrait-elle subsister si elle semblait un obstacle ou un frein à la réalisation des aspirations nouvelles ? Et comment le patrimoine musulman intéresserait-il les générations montantes s'il leur apparaissait seulement le vestige d'un glorieux mais lointain passé ?

Les dirigeants tunisiens l'ont compris et, depuis que leur pays a recouvré sa souveraineté, ils se sont efforcés de chercher pour l'enseignement musulman, des méthodes et un langage nouveau, correspondant à la culture de notre temps. C'est évidemment en poursuivant cet effort de recherche — cet *îjtihād* — qu'on parviendra à promouvoir un homme nouveau qui soit à la fois musulman et citoyen du monde d'aujourd'hui. Cela exige que soit poursuivi et approfondi le travail entrepris non seulement dans le domaine de la théologie et de l'exégèse mais aussi, et surtout peut-être, dans le domaine de la pédagogie religieuse.

Michel LELONG.

(22) Dès l'année universitaire 1972-1973, la section des Etudes Islamiques du C.E.R.E.S. a mis sur pied un programme de recherches auquel participent un certain nombre de professeurs de l'Université de Tunis appartenant à diverses disciplines (Lettres Arabes, Histoire, Théologie, Philosophie, Sociologie).

D'autre part, au moment d'imprimer, nous apprenons que la Faculté de Théologie aura désormais le droit de conférer un Doctorat de 3^e cycle, couronnant l'ensemble de son enseignement. Les textes sont en préparation, mais déjà les cours ont commencé : les premiers grades devraient être attribués en 1976.

Mouvement des revues tunisienne en 1973

Pour la neuvième fois consécutive (voir *IBLA* (1966), pp. 73-80), nous présentons le bilan des revues dans le pays. Dans ces chroniques successives, nous nous sommes efforcés de rendre compte des différentes études ayant paru sur le sujet, en y apportant les correctifs nécessaires. Le nombre et la qualité de ces publications ne croît que lentement; d'autre part, il faut constater, d'une façon générale, et sauf exception, une très grande irrégularité dans la périodicité. Enfin sur un total de 70 nouvelles revues venues au jour depuis huit ans, 45 d'entre elles ont déjà disparu définitivement. Les études signalées auparavant nous laissent à penser que les raisons financières et politiques ne sont pas les seules en cause. Le chiffre global des périodiques paraissant actuellement en Tunisie se situerait aux environs de la cinquantaine.

Comme dans les listes précédentes, on indiquera : a) la date du premier numéro; b) la périodicité prévue; c) le tarif annuel, sauf indication contraire (si cette rubrique est absente, la revue est alors hors-commerce); d) l'adresse de la direction; e) la raison d'être de la revue.

1. — *Al-'Amal at-taqâfi* :
 - a) Du n° 1 (19 février 1973) au n° 22 (16 juillet 1973).
 - b) Hebdomadaire.
 - c) 50 millimes le numéro.
 - d) 10, Rue de Rome, Tunis.
 - e) Parti Socialiste Destourien.
2. — *Al-Batal* :
 - a) 10 septembre 1973.
 - b) Hebdomadaire.
 - c) 2,5 dinars.
 - d) 7, Rue Charles de Gaulle, Tunis.
 - e) Directeur : Moncef Mouadhen (journal sportif).
3. — *Bulletin Officiel du Ministère de l'Education Nationale* :
 - a) 1973.
 - b) Trois fois par an.
 - d) 42, Boulevard Ali Trad, Montfleury, Tunis.
 - e) Centre National Pédagogique.
4. — *Al-Hidâya* :
 - a) Octobre 1973.
 - b) Trimestriel.
 - c) 150 millimes le numéro.
 - d) 204, Rue de la Kasba, Tunis.
 - e) Direction des Cultes au Premier Ministère.
5. — *Al-Ma' rifa* :
 - a) Septembre 1972.
 - b) Mensuel.
 - c) 100 millimes le numéro.
 - d) 2, Rue Moustafa Mbarek, Tunis.
 - e) Directeur : Abdelkader Slama.
6. — *Reflets culturels. Mir'ât at-taqâfa* :
 - a) Octobre 1972
 - b) Fascicules ronéotés sans périodicité.
 - d) 88, Rue des Silos, Tunis.
 - e) Ministère des Affaires Culturelles.
7. — *Revue de l'Hôtellerie en Tunisie* :
 - a) Juin 1971.
 - b) Bimensuel.
 - d) 62, Rue d'Iran, Tunis.
 - e) Fédération Tunisienne de l'Hôtellerie.
8. — *Sud Economie* :
 - a) 1973.
 - b) Semestriel.
 - c) 200 millimes le numéro.
 - d) Avenue du 1er juin, Cité Ben Kilani, Immeuble A, Gabès.
 - e) Directeur : Hachemi Abdennebi.
9. — *Travaux Publics et Habitat* :
 - a) 1972.
 - b) Trimestriel.
 - d) Cité Jardins, Tunis.
 - e) Ministère de l'Équipement.
10. — *Tunisie entreprise* :
 - a) 30 avril 1973.
 - b) Mensuel.
 - c) 200 millimes le numéro.
 - d) Immeuble Africa, 3^e étage, Avenue Bourguiba, Tunis.
 - e) Directeur : Naceur El Ouafi.

11. — *Tunis Hebdo* :

- a) 24 septembre 1973.
- b) Hebdomadaire.
- c) 3 dinars
- d) 4, Rue Saint Jean. Tunis.
- e) M'hamed Ben Youssef.

12. — *Tūnus al-iqtisādiyya* :

- a) Juin 1973.
- b) Mensuel.
- c) 0,500 dinar.
- d) 32, Rue Charles de Gaulle, Tunis.
- e) Union Tunisienne pour l'industrie, le Commerce et l'Artisanat.

Jean FONTAINE.